



Commission de coopération environnementale de l'Amérique du Nord

Table ronde intitulée

Une dimension importune du commerce : les incidences des espèces exotiques envahissantes en Amérique du Nord,

**tenue le 4 décembre 2003
à Miami, en Floride**

Compte rendu de discussion

Le chef du secteur de programme de la Commission de coopération environnementale (CCE) relatif à la conservation de la biodiversité, M. Hans Herrmann, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants au nom du directeur exécutif. Il déclare que cette discussion entre scientifiques et législateurs a pour but de mesurer l'ampleur de la menace que constituent les espèces envahissantes en Amérique du Nord et, surtout, de partager les meilleures méthodes de prévention et de contrôle de ces espèces qu'offrent la science, la gestion, les politiques et la législation. Il affirme également qu'il est important de réunir des scientifiques et des décideurs afin de trouver des solutions à ce problème qui ne cesse de s'aggraver en Amérique du Nord.

M. Herrmann passe en revue les travaux que la CCE a réalisés jusqu'à présent afin de cerner et de mieux connaître les voies de pénétration commerciales des espèces envahissantes sur le continent. Il conclut en mentionnant que le défi consiste à mieux comprendre l'ampleur de ce problème et à solliciter la participation de tous les intervenants de la société pour prévenir et contrôler les incidences de ces espèces.

Le président du Comité consultatif public mixte (CCPM), M. Gustavo Alanís-Ortega, fait également quelques observations préliminaires en précisant le rôle que joue le Comité dans les travaux sur les espèces envahissantes et l'intérêt qu'il leur porte. Il ajoute qu'à la suite de la réunion, le CCPM formulera un avis au Conseil à ce sujet.

Un spécialiste du droit de l'environnement, M. Mark Spalding, anime la réunion et en explique le déroulement. Il indique qu'il ne s'agit pas d'« exposer à nouveau le problème », mais de percevoir dans le détail le rôle que peut avoir le commerce dans les incidences écologiques, économiques et sanitaires des espèces envahissantes en Amérique du Nord, et de partager les résultats fructueux obtenus à l'égard de ces espèces ainsi que les pratiques exemplaires en matière de prévention, de contrôle et d'éradication.

Le présent compte rendu ne reprend pas les exposés des intervenants invités; il résume plutôt les principales discussions et les conclusions auxquelles ont donné lieu ces exposés. Ces derniers sont inclus dans la version finale du rapport d'atelier.

Première partie

Compréhension du problème : Discussion sur les incidences écologiques, économiques et sanitaires des espèces exotiques envahissantes en Amérique du Nord

Des exposés sur les incidences des espèces envahissantes sont faits par M. Steven Murray, de la Université d'État de la Californie (incidences écologiques); M^{me} Marguerite Pappaioanou, des *Centers for Disease Control* (incidences sur la santé humaine); M. Jason Shogren, de l'Université du Wyoming (incidences économiques).

D'autres exposés sur l'état de la situation sont faits par M. Stas Burgiel, de *Defenders of Wildlife* (commerce mondial); M^{me} Ann Bartuska, de *Nature Conservancy* (espèces); M. Greg Ruiz, du *Smithsonian Environmental Research Center* (voies de pénétration).

Observations formulées au cours de la discussion libre

- Il est important de se concentrer sur des questions que l'on peut régler par le biais de politiques et de recourir à la science pour obtenir l'information dont on a besoin. Il serait également très utile de déterminer les besoins des décideurs en matière d'information.
- Il serait extrêmement difficile de fermer les voies de pénétration, car il faudrait mettre un terme à toutes les expéditions. Il serait préférable de se consacrer à l'évaluation et à la gestion des risques et d'avoir recours à la science, aux politiques, à la réglementation et à la sensibilisation du public.
- La terminologie en usage a besoin d'être uniformisée, car on emploie un jargon technique sans faire preuve de discernement, ce qui fait régner la confusion.
- La surveillance et la prévention sont des éléments clés. Il est souvent trop tard pour intervenir lorsqu'une espèce est établie, car son éradication est alors très coûteuse. Par exemple, l'expérience acquise à l'égard de la spongieuse asiatique en Amérique du Nord révèle qu'il est moins coûteux et plus utile de consacrer des ressources au point d'origine (région infestée) plutôt qu'au point d'entrée. On obtient également un bien plus haut degré d'efficacité en affectant les ressources à la gestion des risques au point d'origine (la Russie orientale dans ce cas) plutôt qu'à l'inspection au point d'entrée ou au lieu de destination en Amérique du Nord.
- On pourrait créer un fonds spécial à partir d'une portion des profits découlant d'un commerce accru et l'utiliser pour prévenir la propagation des espèces envahissantes.
- Il faudrait tenir compte du contexte précis d'un cas lorsque l'on compare les expériences faites dans d'autres parties du monde, car un moyen d'intervention peut s'avérer efficace dans un pays insulaire comme la Nouvelle-Zélande, mais pas en Amérique du Nord.
- Il est extrêmement important que le public saisisse les nombreuses incidences des espèces envahissantes sur les plans économique et social. En raison de l'étendue de nos frontières, il s'avère de plus en plus difficile de suivre, de prévenir et de gérer les déplacements de ces espèces si le public n'y contribue pas.
- Il existe des lignes directrices pour gérer volontairement ces espèces. La garde côtière américaine exige, par exemple, de traiter l'eau de ballast des bateaux. Le secteur privé doit s'engager à élaborer et à appliquer des programmes de prévention.

- Il faut entreprendre d'autres travaux afin d'évaluer le niveau de risque acceptable à l'échelle nationale et de déterminer ce niveau dans une optique nord-américaine. La CCE pourrait très bien s'acquitter de cette tâche en examinant les travaux réalisés dans des secteurs comme la foresterie et en tirer parti. Les travaux concernant l'évaluation des risques phytosanitaires pourraient constituer un modèle très utile, puisque l'Amérique du Nord a joué un rôle de chef de file international en mettant sur pied un tel processus d'évaluation pour les plantes.
- Les incidences des espèces envahissantes devraient faire partie des éléments à envisager dans les négociations d'accords commerciaux.
- On devrait aborder la question à différentes échelles, notamment aux niveaux intercontinental et micro-régional transfrontalier.
- Nous devons sortir des sentiers battus. Bien entendu, le commerce et ses répercussions éventuelles représentent un défi de taille, mais d'autres intérêts sont en jeu, particulièrement la croissance démographique, l'agriculture et la protection du patrimoine naturel. Nous devons nous pencher sur les liens entre ces domaines et les espèces envahissantes. Le sud de la Floride constitue un exemple patent. On pourrait faire participer des intervenants de premier plan aux discussions si on leur faisait percevoir ces liens.
- La CCE pourrait peut-être entreprendre un projet pilote axé sur l'expérience acquise dans le sud de la Floride au cours des cent dernières années.
- La participation du public demeure un des principaux enjeux. L'invasion de la moule zébrée, par exemple, aurait pu constituer une excellente occasion d'engager le public dans la lutte contre cette espèce, mais le milieu scientifique a fait l'erreur de ne pas parler de ce phénomène en termes simples et clairs, et aucune initiative politique n'a permis de faire de progrès à ce sujet.
- Nous devons faire connaître les avantages de la prévention des invasions biologiques. Les décideurs manquent d'information sur les risques et les incidences de ces invasions.
- Même si la Commission mixte internationale (CMI) estime que les invasions biologiques constituent une question prioritaire, elle ne dispose pas encore des outils nécessaires pour susciter l'intérêt des dirigeants politiques et du public. Nous devons déterminer les risques et les coûts de ces invasions, et avoir l'honnêteté de reconnaître que les moyens de contrôle sont coûteux et qu'il n'existe aucune méthode ou technique générale facilement applicable. Autrement dit, il n'existe pas de remède miracle.
- Il ne s'agit pas seulement d'un problème environnemental. La question réclame de la coordination et des échanges entre les organismes gouvernementaux qui œuvrent notamment dans les domaines de la santé, des douanes, de l'agriculture et du transport aux échelons national, régional et municipal.
- Si la prévention constitue un objectif idéal, étant donné que le contrôle et l'éradication sont vraiment coûteux et très difficiles à réaliser, le public a un rôle extrêmement important à jouer. Il faudrait commencer par sensibiliser les enseignants afin qu'ils sensibilisent à leur tour les élèves et que ceux-ci sensibilisent leurs parents. Le message doit être explicite.

Discours prononcé durant le déjeuner par un député canadien, M. Clifford Lincoln

M. Lincoln suggère de façon éloquente de régler le problème que soulèvent les espèces envahissantes avant que leurs incidences économiques et sociales ne deviennent insurmontables pour les gouvernements et la société. Il mentionne que nous vivons à une époque où la mondialisation massive provoque un déplacement constant de la population et des marchandises,

et que l'on devrait tenir le milieu commercial responsable du coût de ces incidences, car on assiste à une absence de mise en rapport entre la cause et l'effet. M. Lincoln soutient en outre que ce ne sont pas ceux qui sont à l'origine du problème qui en portent la responsabilité, mais la société, et qu'il appartient aux décideurs d'établir, pour le compte de cette dernière, le rapport de cause à effet. Tout en indiquant que l'on peut tabler sur des modèles comme le programme de l'Union européenne concernant les « bateaux écologiques », M. Lincoln affirme que nous devons mettre un terme à cette situation si nous croyons réellement au développement durable et à l'équité. Il conclut en formulant les suggestions suivantes :

- Nous devons harmoniser nos inventaires, nos analyses et nos bases de données afin de savoir de quoi nous parlons et d'informer la société sans crainte de se contredire.
- Il faut renforcer la coordination des mesures nationales pour que la coopération soit efficace et rentable à l'échelon international.
- L'établissement de liens s'impose entre les espèces envahissantes et des domaines comme le changement climatique, les substances toxiques, les transports et la santé. Il s'agit d'un vaste ensemble dont l'élément principal est la santé, particulièrement celle des enfants. Cela occasionnera un éveil de la population.
- L'information et la sensibilisation sont deux éléments essentiels, mais on ne peut s'attendre à ce que les gouvernements et le secteur privé soient les seuls à en prendre l'initiative; le public doit exercer des pressions dans ce sens. Il faut commencer par les écoles.

Deuxième partie

Partage des pratiques exemplaires

Des exposés sur les pratiques exemplaires sont faits par M^{me} Wendy F. Hall, de l'*Animal and Plant Health Inspection Service* (évaluation des risques); M. Ian McDonell, de la *North American Plant Protection Organization* (prévention et détection précoce); M. Alfonso Aguirre, de *Island Conservation Mexico* (contrôle et éradication); M. Neil Maxwell, du Bureau du vérificateur général du Canada (mesures législatives et politiques); M. Jorge Soberón Mainero, de la *Comisión Nacional para el Conocimiento y Uso de la Biodiversidad* (outils de recherche et de prévision).

Observations formulées au cours de la discussion libre

Cette partie de la discussion permet de cerner des moyens d'action concertés, dont les suivants :

- Contribuer à la diffusion d'information et à l'amélioration des communications avec les collectivités, car cela peut donner de très bons résultats.
- Faciliter les travaux sur l'évaluation des risques ainsi que sur les moyens d'étudier les voies de pénétration.
- Se consacrer aux mesures de détection précoce et d'intervention rapide, car elles offrent de nombreuses possibilités de faire appel à la participation des collectivités et des groupes locaux, notamment celle des peuples autochtones, et collaborer avec d'autres organismes, dont la CMI, afin de constituer une structure de scientifiques amateurs bénévoles qui pourrait faire office de « système d'alerte rapide sur le terrain ».

- Intégrer les systèmes de gestion des données et en permettre l'accès, en faisant en sorte que la CCE facilite ces travaux et serve de centre d'échange d'information.
- Favoriser la formation de taxinomistes.
- Élaborer un compendium des pratiques exemplaires et partager cette information.
- Créer un réseau de « champions » au sein des gouvernements et de la société.
- S'inspirer des travaux réalisés par des organismes en place et tabler sur leur infrastructure.
- Participer à l'élaboration de normes continentales et internationales.
- Contribuer à une analyse des mesures déjà prises afin de démontrer la rentabilité de la prévention.
- Encourager l'élaboration de règlements qui prescrivent la reddition de comptes et instaurent un niveau de responsabilité.

MM. Herrmann et Alanís-Ortega remercient les participants d'avoir si fructueusement contribué à cette séance. M. Herrmann mentionne que le compte rendu de discussion sera affiché sur le site Web de la CCE, à l'adresse <<http://www.cec.org>>, et remercie les membres du CCPM, le personnel de la CCE et les interprètes avant de lever la séance.